

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À RETOURNER À : SARL ARTS ET SYSTÈMES GRAPHIQUES BP 10131 - 49001 ANGERS CEDEX 01

JE CHOISIS DE PARTICIPER AU RAID SUIVANT:

RAID HIVERNAL (570KM - 70%TT)

	0		
2	Y	3	
U	1	0	
1		RAND	
		MAIND	ı

RANDONNÉE À LA JOURNÉE AU CHOIX

COCHER LA(LES) CASE(S) DE VOTRE CHOIX

FRANCE - ÉTAPE 2	LAMALOU-LES-BAINS - SAINT-CHINIAN - (liaison)	310km	SAM 21 MARS 2026
FRANCE - ÉTAPE 1	LAMALOU-LES-BAINS - SAINT-CHINIAN	260km	DIM 22 MARS 2026

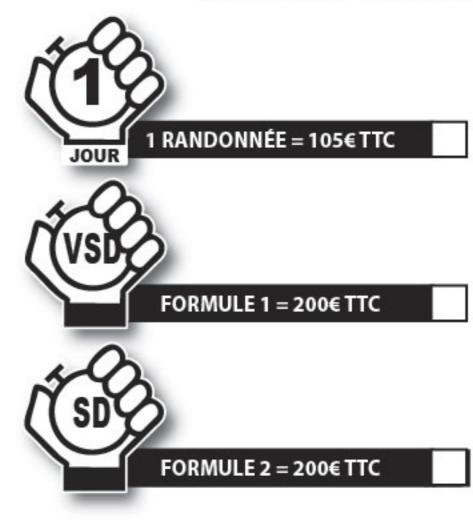
COCHER LA CASE DE VOTRE CHOIX FORMULE 1 - Du vendredi midi au dimanche midi

FRANCE - ÉTAPE 1 partielle	(point à déterminer) - SAINT-CHINIAN - (liaison)	130km	VEN 20 MARS 2026 X
FRANCE - ÉTAPE 2	LAMALOU-LES-BAINS - SAINT-CHINIAN - (liaison)	310km	SAM 21 MARS 2026 X
FRANCE - ÉTAPE 1 partielle	LAMALOU-LES-BAINS - (point à déterminer)	130km	DIM 22 MARS 2026 X

N'eno	COCHER LA CASE DE VOTRE CHOIX	
FORMULE 2 - Du samedi matin a	au dimanche soir	

FRANCE - ÉTAPE 2	LAMALOU-LES-BAINS - SAINT-CHINIAN - (liaison)	310km	SAM 21 MARS 2026 X
FRANCE - ÉTAPE 1	LAMALOU-LES-BAINS - SAINT-CHINIAN	260km	DIM 22 MARS 2026 X

POUR LE PRIX DE:



*Une étape comprend : Animateur-photographe à moto + Suggestion de circuit. Seule(s) la(les) étape(s) annulée(s) par l'organisateur pourra(ont) faire l'objet d'un remboursement.

PARAPHE		

CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE ASG-COMMUNICATION À RETOURNER PAR VOIE POSTALE À : SARL ARTS ET SYSTÈMES GRAPHIQUES BP 10131 - 49001 ANGERS CEDEX 01

CHÈQUE BANCAIRE D'UN MONTANT DE :

•				Т
1				_
ı				
ı				

EUROS

RIB: SARL ARTS ET SYSTÈMES GRAPHIQUES IBAN FR76/1790/6000/3218/2990/9100/077 BIC Swift code AGRIFRPP879

VIREMENT BANCAIRE D'UN MONTANT DE :



ATTESTATION - ENGAGEMENT - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

PILOTE

Nom & prénom	
Né(e) le à à	
Demeurant (Adresse complète)	
Code postalVille	
Téléphone	E-mail
	Personne(s) à prévenir en cas d'accident
Nom & prénom	Téléphone
Nom & prénom	Téléphone
N°	ermis de conduire en cours de validité me donnant droit de piloter la moto avec laquelle je participe au RAID HIVERNAL préfecture de
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	oiloter la moto homologuée 2 places, immatriculée à mon nom, assurée es accessoires et pneumatiques adaptés à un usage sur routes et hors-routes avec laquelle je participe au RAID HIVERNAL
Marque & modèle	
Immatriculation	***************************************
Compagnie d'assurance	N° carte verte

Déclare que mon état de santé me permet de piloter une moto à mes risques et périls

M'engage à porter les équipements obligatoires et de protection, tous homologués et indispensables à ma participation au RAID HIVERNAL sur routes et hors-routes

M'engage à ne jamais exercer à l'encontre de Monsieur Olivier GALLARD (personne physique) ou de la S.A.R.L. Arts et Systèmes Graphique (personne morale) dont il a la gérance aucune action et/ou poursuite à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à ma participation au RAID HIVERNAL. J'ai bien noté que le RAID HIVERNAL n'est en aucune façon une compétition sportive, que les idées de performance et de vitesse en sont totalement exclues, qu'il ne donnera lieu à aucun chronométrage et que je n'ai pas obligation d'y participer. J'atteste avoir été informé que le RAID HIVERNAL empruntera des axes routiers et des pistes présumées ouvertes à la circulation publique, sans garantie aucune et que je n'ai pas obligation de me soumettre au suivi du tracé éventuellement suggéré par Monsieur Olivier GALLARD (personne physique) ou par la S.A.R.L. Arts et Systèmes Graphique (personne morale).

J'accepte de me conformer au code français de la propriété intellectuelle ainsi qu'aux traités et accords internationaux comportant des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur. J'atteste avoir été informé que l'utilisation notamment commerciale, la reproduction, représentation ou la diffusion, à des fins autres que personnelles, en tout ou partie des documents et fichiers fournis sur quelque support ou par tout procédé que ce soit par Monsieur Olivier GALLARD (personne physique) ou de la S.A.R.L. Arts et Systèmes Graphique (personne morale) dont il a la gérance est interdite. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon au sens des articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Date et signature précédée de la mention "Certifié exact, bon pour acceptation"